

PRÉAVIS N° 66

AU CONSEIL COMMUNAL

Crédits supplémentaires 1^{ère} série au budget 2012

Demande de crédits supplémentaires de CHF 540'000.-
entièrement compensés

Délégué municipal : M. Claude Uldry

Nyon, le 20 août 2012

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

I. Introduction

Conformément à l'article 129 al. 2 du Règlement du Conseil communal¹ et à l'article 10 du Règlement sur la comptabilité des Communes (RCCom), la Municipalité vous soumet deux demandes de crédits supplémentaires totalement compensés pour les objets suivants :

- Service de l'urbanisme : engagement de mandats complémentaires compensés par une non-dépense sur les salaires et charges sociales.
- Service des affaires sociales, éducation et jeunesse (SASEJ) : augmentation des heures de garde des accueillantes en milieu familial, dont le coût est compensé par la participation des parents et par une diminution des subventions aux garderies.

Il convient de rappeler que les crédits supplémentaires inférieurs ou égaux à CHF 50'000.- sont de la compétence municipale et font l'objet d'une décision ad hoc de cette dernière. Le Conseil communal sera renseigné sur ces derniers dans le cadre de la brochure sur les comptes de l'exercice 2012.

2. Explications de la cause des crédits supplémentaires

Service de l'urbanisme

La Municipalité a décidé en 2011 de confier provisoirement la direction du service à un mandataire. Eu égard à la restructuration du service et à la difficulté de repourvoir le poste, le mandat a été et sera renouvelé. Comme corollaire, une économie pourra être réalisée sur le poste des salaires et charges sociales.

SASEJ

Le service ne peut pleinement maîtriser les heures totales effectuées par les accueillantes en milieu familial. Il est compétent pour définir le nombre de ces accueillantes. Cependant, il ne lui est pas aisé de pouvoir agir sur la quantité d'heures offertes. En effet, elles peuvent notamment accueillir des enfants supplémentaires, en fonction de l'autorisation qui leur a été délivrée, et/ou augmenter le nombre d'heures de garde par enfant. A ce propos, les parents demandent des temps de garde toujours plus élargis, au vu de leur réalité professionnelle.

Etant donné la forte demande en la matière et la pénurie de places en crèche et Unités d'accueil pour écoliers (UAPE), les heures ont fortement progressé en 2012. Ces charges sont cependant partiellement compensées par la participation des parents. Lors de l'élaboration du budget 2012 il avait été pris comme hypothèse de travail 185'500 heures de gardes. En fonction des 7 premiers mois 2012, il est prévu une offre pour 246'000 heures.

Cette augmentation du nombre d'heures se traduira par une augmentation du déficit du compte 761 « Structure d'accueil familial de jour ». Par contre, il apparaît qu'au vu des résultats d'exploitation 2011 positifs des garderies², les subventions d'exploitation 2012 pourront être réduites. Il est dès lors possible de compenser entièrement la dépense afférente aux accueillantes en milieu familial.

¹ « ...Lorsqu'un crédit est épuisé, il ne peut être engagé de dépenses supplémentaires sans l'autorisation préalable du Conseil, sous réserve des compétences déléguées à la Municipalité conformément à l'article 26 ci-dessus ».

² Les résultats d'exploitation dont il est fait mention s'entendent après enregistrement des subventions versées par la Ville et par les autres collectivités publiques.

3. Incidences financières

Les incidences chiffrées de ce qui précède sont les suivantes :

Service de l'urbanisme

420.3185.00 – Honoraires, dépassement de crédit	CHF	150'000.00
---	-----	------------

Compensé par les diminutions de dépenses aux rubriques suivantes :

420.3185.01 – Commission urbanisme	CHF	-8'000.00
420.3185.02 – Honoraires et frais juridiques	CHF	-20'000.00
420.3011.00 – Salaires, diminution dépense	CHF	-98'000.00
420.3030.00 – Cotisations AVS/AF/AC	CHF	-8'600.00
420.3040.00 – Cotisations caisse de pension	CHF	- 13'400.00
420.3050.00 – Assurances de personnes	CHF	<u>- 2'000.00</u>

Effet « net » du crédit compensé	CHF	0.00
----------------------------------	-----	------

SASEJ

761.3012.00 – Salaire du personnel auxiliaire	CHF	244'000.00
761.3131.00 – Achats de produits alimentaires ³	CHF	56'000.00
761.3161.00 – Loyer locaux ⁴	CHF	<u>90'000.00</u>
Dépenses supplémentaires	CHF	390'000.00

Ces dépenses supplémentaires sont compensées comme suit :

761.4652.00 – Participations des parents	CHF	-198'000.00
760.3655.00 – Subventions garderies	CHF	<u>-192'000.00</u>

Effet « net » du crédit compensé	CHF	0.00
----------------------------------	-----	------

Précisons que les calculs ont été effectués à partir de la situation connue au 31 juillet 2012. Sur cette base, les dépenses et revenus ont été extrapolés jusqu'à la fin de l'exercice comptable. Les crédits supplémentaires ci-dessus portent donc sur la différence entre cette dernière évaluation et le budget de l'exercice 2012.

4. Aspects du développement durable

4.1. Dimension économique

La Municipalité précise que ce crédit engendrera des retombées économiques bénéfiques pour la Ville de Nyon. La garde des enfants permet la réalisation d'un second revenu pour de nombreux ménages. Il en résulte donc une augmentation des impôts perçus et/ou une diminution des aides sociales, notamment pour ceux dont le gain complémentaire permet d'assurer des conditions matérielles suffisantes.

³ Il s'agit de la participation de la Commune à l'achat de produits alimentaires par les accueillantes en milieu familial.

⁴ Idem ci-avant, mais pour l'utilisation des locaux, à savoir 2.-/l'heure pour l'utilisation du logement pour le travail.

4.2. Dimension sociale

Les places de garde pour enfants en bas âge permettent aux familles de concilier vie familiale et professionnelle. Toutefois, l'accueil doit offrir des conditions de garde sécurisée et irréprochable au niveau pédagogique. C'est pourquoi les parents font appel à l'accueil familial de jour qui met à disposition son réseau d'accueillantes dûment autorisées et contrôlées, et évitent ainsi d'avoir recours à des solutions de garde insatisfaisantes.

5. Conclusion

La Municipalité considère qu'une réduction drastique fin 2012 du nombre d'heures des accueillantes en milieu familial afin de respecter le budget actuel, aurait des conséquences néfastes pour les parents faisant recours à ces prestations. Par ailleurs, elle serait difficile à mettre en œuvre étant considéré que le SASEJ maîtrise le nombre de mamans de jour, mais que très difficilement le nombre d'heures effectivement réalisées. Par conséquent, elle considère comme opportun et nécessaire d'octroyer un crédit complémentaire dans ce domaine.

En ce qui concerne le Service de l'urbanisme, la Municipalité considère que la solution du mandat doit être poursuivie dans l'attente du remplacement du poste de Chef de service.

Par ailleurs, il convient de relever que les deux crédits supplémentaires demandés sont entièrement compensés par des économies ou par des recettes complémentaires.

NYON · PRÉAVIS N° 66 AU CONSEIL COMMUNAL

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 66 concernant « les crédits supplémentaires 1^{ère} série au budget 2012 »,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 150'000.00 au Service de l'urbanisme, crédit entièrement compensé selon ce qui suit :

420.3185.00 – Honoraires, dépassement de crédit	CHF	150'000.00
---	-----	------------

Compensé par les diminutions de dépenses aux rubriques suivantes :

420.3185.01 – Commission urbanisme	CHF	-8'000.00
420.3185.02 – Honoraires et frais juridiques	CHF	-20'000.00
420.3011.00 – Salaires, diminution dépense	CHF	-98'000.00
420.3030.00 – Cotisations AVS/AF/AC	CHF	-8'600.00
420.3040.00 – Cotisations caisse de pension	CHF	- 13'400.00
420.3050.00 – Assurances de personnes	CHF	- 2'000.00

2. d'octroyer un crédit supplémentaire de CHF 390'000.00 au Service des affaires sociales, éducation et jeunesse, crédit entièrement compensé selon ce qui suit :

761.3012.00 – Salaire du personnel auxiliaire	CHF	244'000.00
761.3131.00 – Achats de produits alimentaires	CHF	56'000.00
761.3161.00 – Loyer locaux	CHF	90'000.00
Dépenses supplémentaires	CHF	390'000.00

Ces dépenses supplémentaires sont compensées comme suit :

761.4652.00 - Participations des parents	CHF	-198'000.00
760.3655.00 – Subventions garderies	CHF	-192'000.00

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 20 août 2012 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le Syndic :

D. Rossellat



Le Secrétaire :

C. Gobat

1^{ère} séance de la commission

Municipal délégué	M. Claude Uldry
Date	A définir avec la COFIN
Lieu	A définir avec la COFIN